



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### sécurité alimentaire

#### Question écrite n° 63925

#### Texte de la question

Mme Hélène Geoffroy rappelle à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes que la Cour des comptes se dit particulièrement préoccupée par la qualité de certains produits « premiers prix » dans son dernier rapport sur la sécurité sanitaire. "L'offre des produits premiers prix peut paraître attractive, mais leur consommation systématique, par une population croissante, pourrait avoir à terme des répercussions sur la santé publique" s'alarme la Cour. En outre l'un des problèmes essentiels rencontrés par l'administration est le manque de personnel et de fait la rareté des contrôles. De plus la Cour déplore la confidentialité de nombreuses enquêtes et "un faible taux de poursuite qui décourage les agents". Elle lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

La réglementation européenne relative à la sécurité sanitaire des aliments, dite du paquet hygiène, définit les exigences à respecter par tous les exploitants du secteur alimentaire. Ces exigences sont identiques, qu'il s'agisse de produits « haut de gamme » ou « premier prix ». La direction générale de l'alimentation (DGAL) est pour sa part chargée d'organiser les contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments. Les agents des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture réalisent l'inspection des établissements afin d'évaluer que les mesures de maîtrise mises en place par les exploitants respectent les dispositions réglementaires relatives à l'hygiène des denrées alimentaires, qui portent notamment sur les matières premières utilisées, les conditions de production, de stockage et de distribution. Deux enquêtes portant sur les viandes hachées et les viandes séparées mécaniquement (VSM), respectivement conduites en 2006 et 2008, ont révélé l'utilisation de matières premières non conformes dans les produits finis à base de viande « premiers prix ». Suite aux conclusions de ces enquêtes, la DGAL a confié à la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) la réalisation d'une enquête administrative spécifique dans cette filière, conduite en 2009 dans les trente-sept ateliers de production identifiés. D'une façon générale, les enquêtes administratives de la BNEVP sont systématiquement valorisées, tant en interne (formation des contrôleurs, enrichissement des instructions, ciblage des contrôles), que vis-à-vis des représentants professionnels concernés pour l'amélioration de leurs pratiques. La programmation des contrôles officiels dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments est fondée sur une analyse de risque. Les priorités sont définies à partir de l'ensemble des éléments disponibles, tels que l'exploitation des alertes et des suspicions de toxi-infections alimentaires collectives, les résultats des missions d'audit (office alimentaire et vétérinaire, pays tiers), et les résultats des évaluations lors des inspections précédentes. Les conclusions des enquêtes menées par la BNEVP sont également examinées de façon détaillée afin de mettre en place les évolutions nécessaires sur les points de non-conformité constatés. Ainsi, le rapport de l'enquête de 2009 portant sur les charcuteries « premiers prix » a abouti à une révision des instructions relatives à l'inspection des établissements concernés, jugée prioritaire, et à une évolution des méthodes d'inspection, nommant le ciblage des points de contrôle pour les établissements de produits à base de viande : matières premières, plan d'autocontrôles et traçabilité. Il s'agit pour la DGAL de rendre les contrôles plus efficaces à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Enfin, les cas de fraudes et de manquements avérés

détectés à l'occasion de ces enquêtes de la BNEVP font l'objet de poursuites judiciaires, sous l'autorité du Procureur de la République.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Hélène Geoffroy](#)

**Circonscription :** Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63925

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 septembre 2014](#), page 7561

**Réponse publiée au JO le :** [28 octobre 2014](#), page 9041